

SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le douze décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle des fêtes à Tarcenay sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

N° 198/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 4 décembre 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 19 décembre 2018,

Objet de la délibération :
Attribution d'une aide au titre de l'immobilier d'entreprise GIRARD ENERGIE BOIS

Nombre de membres	
- En exercice :	99
- Présents titulaires :	69
- Absents :	
• Dont suppléés :	6
• Dont représentés :	8
• Excusés :	7
• Non excusés :	9
- Votants :	83

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	
- Abstention :	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-198-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration M. Bole Léon à M. Pernin Daniel, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Debray Michel à M. Cretin Emmanuel, Sage Jean-Luc à M. Chatelain Claude, Mme Chanudet Djamila à M. Ducret Sylvain, M. Roland Jean-Louis à Mme Calvi Virginie, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Suppléé(e)s M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Bardey Philippe par M. Paulin Gérard, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Maugain Romuald par Mme Maugain Ginette, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Daudey Louis par M. Déliot Emmanuel

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle, Magneron Monique & Faillenet Bernadette, Ms. Cargnino Jean-Marc, Nicolet Jean-Paul & Edme Philippe

Absent(e)s Mmes Faillenet Maryse, Breuillot Christine & Boucon Galimard Sabrine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Pogliano Jean-Louis, Petetin Yves, Simon Gilles & M. Bruchon Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, **M. Maxime Groshenry**, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

- Vu la compétence détenue par la CCLL pour mener des actions de développement économique,
- Vu la délibération de la Communauté de Communes Loue Lison en date du 25 janvier 2018 mettant en œuvre un règlement d'intervention pour aider les projets d'immobilier d'entreprise,
- Vu la demande d'aide formulée par la SARL Girard Énergie Bois,
- Vu l'avis favorable de la commission n°2 « développement économique ».

La Communauté de Communes Loue Lison peut octroyer une aide publique relative à un projet immobilier à une entreprise désireuse de se développer sur le territoire communautaire si elle estime que sa demande est économiquement fondée.

Girard Énergie Bois est en cours d'acquisition d'un terrain sur la commune de Villers-sous-Montrond jouxtant la carrière Bonnefoy.

En lien avec le projet Synnov (cogénération par gazéification), l'entreprise souhaite construire des bâtiments destinés au séchage et au stockage de plaquettes bois en utilisant la chaleur fatale produite par Synnov.

Le projet est constitué de deux bâtiments d'une surface totale de 5.900 m².

Le montant du projet s'élève à 3.113.215,90 euros hors taxes.

L'examen de la demande d'aide a établi l'assiette des dépenses éligibles à hauteur de 2.951.465,90 euros.

L'application du taux d'aide à hauteur de 10 % des dépenses éligibles avec un plafond maximum de 10.000 euros a fixé la proposition de la commission n°2 à une subvention de 10.000,00 euros.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire décide à la majorité, M. Vergey quittant la salle et ne prenant pas part au vote :

- d'allouer une aide à l'immobilier d'entreprise à la SARL Girard Énergie Bois à hauteur de 10.000,00 € correspondant au montant plafond de l'aide défini par la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer la convention avec la SARL Girard Énergie Bois définissant notamment les engagements du bénéficiaire de l'aide et les modalités du versement de l'aide.

Fait et délibéré en séance, le 12.12.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20181212-198-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2018

Communauté de Communes
L'Orne Lioré
7, rue du Général Canard
25290 ORNANS